

Toute l'équipe

**Cfdt:**

vous présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2025 !

Pour plus de justice sociale...

2025

## La Plaquette Enragée

JANVIER 2025

### Sommaire :

- L'édito : Bonne Année
- Brèves de CSE
- Info : Cadres autonomes ou cadres intégrés à l'EFS ?
- Vos élus CFDT au CSE



La CFDT EFS IDF vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2025 remplie de joie, de bonheur et de santé.

Une nouvelle année de défis s'annonce, et la CFDT sera toujours à vos côtés.

L'année passée a été marquée par de nombreuses difficultés : une diminution continue des effectifs, une détérioration des conditions de travail et une méfiance croissante envers la direction.

Malgré ce contexte difficile, vos élus CFDT ont redoublé d'efforts pour défendre vos intérêts et améliorer votre quotidien.

Malgré les épreuves, nous restons optimistes. La CFDT vous souhaite une année 2025 riche en projets et en réussites personnelles. Nous espérons que cette nouvelle année sera l'occasion de renouer avec un dialogue constructif avec la direction, afin de trouver des solutions durables pour améliorer votre qualité de vie au travail.

Nos vœux pour cette nouvelle année ?

- Que vos droits soient respectés et que vous puissiez travailler dans un environnement sain et sécurisé.
- Que la reconnaissance de votre travail soit une réalité et que vous puissiez vous épanouir professionnellement.
- Que la solidarité continue de nous unir et que nous puissions faire face ensemble aux défis qui nous attendent.

Comme chaque année, les élus CFDT seront à vos côtés. N'hésitez pas à nous solliciter lors de nos visites de sites ou de nous contacter directement !

[www.cfdt-efs.fr](http://www.cfdt-efs.fr)



**Délégués Syndicaux Régionaux IDF**

**Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63**

**Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46**

**Référente Cadre**

**Emmanuelle BINET : 01.55.25.12.29**

**Référente Handicap**

**Lesly JUBERT : 06.67.35.34.22**

**+ de renseignements : [cfdt.efsidf@gmail.com](mailto:cfdt.efsidf@gmail.com)**

# Brèves de CSE de Janvier

## Ouverture des services de Préparation les dimanches et les jours fériés

Pour assurer le besoin en PSL, la direction décide d'ouvrir les plateaux de préparations d'IDF les dimanches et jours fériés, comme chaque année. Nous rappelons que les services de préparations ne font pas partie des activités listées dans le code de santé publique pouvant être amenées à travailler 24h/24h 7j/7j pour la continuité de service. Le personnel étant volontaire, La CFDT ne s'y oppose pas et a voté pour.



## Evolution de l'organisation du service approvisionnements magasins

Une création de poste à temps plein est proposée par la direction pour améliorer la fluidité du service approvisionnements. Le chef d'équipe qui sera recruté en position 7, fera le lien entre le directeur adjoint approvisionnements et le personnel du service. Un retour d'expérience sera effectué à 6 mois pour voir l'évolution.

## Port des Equipements de protections individuelles

Depuis que le CSE a été consulté en mai 2024 sur l'obligation du port des EPI, aucune solution n'a été apportée par la Direction concernant la gêne oculaire ou la manifestation de migraine engendrés par le port de sur-lunettes.

Ce port de sur-lunettes pourrait limiter le nombre d'AES mais encore faut il des EPI adaptés pour chaque salarié de l'EFS !

La CFDT appelle donc les personnes concernées à se manifester lors de nos visites sur leur site ou via l'adresse mail de contact [cfdt.efsidf@gmail.com](mailto:cfdt.efsidf@gmail.com).



## Des solutions existent, n'hésitez pas à nous contacter !



## Indicateurs Raise :

La CFDT a rappelé sa farouche opposition à la dégradation des conditions de travail en IH /Del notamment en particulier de nuit et we !

Nous vous invitons à lire la plaquette enragée de décembre sur le sujet

Contactez-nous pour échanger sur vos conditions de travail !

Si vous vous interrogez sur votre statut, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'un de vos élus ou la référente "Cadre" CFDT

## INFO : Cadres autonomes ou cadres intégrés à l'EFS ?

La CFDT constate qu'un grand nombre de cadres autonomes au sein de l'EFS sont en droit de demander leur requalification en tant que cadre intégré conformément à l'accord sur l'aménagement de temps de travail (ANAT).

En effet, la réalité du terrain est que l'EFS utilise le statut de cadre autonome pour cacher les heures supplémentaires de ces salariés qui, dans les faits, ne sont pas autonomes à partir du moment où ils sont planifiés et sont donc corvéables à merci !

- Vous êtes médecin de prélèvement et régulièrement posté,
- Vous êtes biologiste et on vous impose des heures et vous faites des astreintes,
- Vous êtes cadre de fonction support ou autre et on vous impose des horaires,



Il est temps de vous poser 5 minutes pour vous demander si vous êtes si autonome que ça et si vous ne feriez pas mieux de demander à repasser au statut de cadre intégré, avec paiement des heures supplémentaires. Le prestige d'être cadre autonome en vaut-il vraiment la chandelle ?

De plus, 3 nouveaux arrêtés sont tombés en 2024 et précisent qu'en pratique, l'employeur doit :

- s'assurer de la conformité du document de contrôle faisant apparaître le nombre et la date des journées ou demi-journées travaillées, sans pouvoir s'exonérer de sa responsabilité dans le cas où les documents seraient établis par le salarié et ne refléteraient pas la réalité des jours travaillés ;
- organiser a minima un entretien annuel sur la charge de travail du salarié, pour autant que l'employeur soit en mesure de démontrer que l'ensemble des thèmes relatifs à la charge de travail du salarié aient été abordés au cours de cet entretien ;
- instituer un suivi effectif et régulier de la charge de travail des salariés, la seule organisation d'un ou plusieurs entretiens étant insuffisante.

Les salariés pourraient remettre en cause la validité de leur convention de forfait-jours et demander notamment un rappel de salaire pour les heures supplémentaires travaillées au-delà de la durée légale du travail ainsi que des dommages et intérêts divers.



Les élus CFDT invitent donc les personnels concernés et qui le souhaitent à demander leur réintégration de manière à ce qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages que les personnels planifiés et non autonomes. A savoir : la majoration des samedis de 15%, la majoration du dimanche, la prime de remplacements inopinés et le paiement des heures supplémentaires.

# Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

**Fernandez Catherine**  
Technicienne de labo  
Pitié



**Didelot Frédéric**  
Technicien de labo  
Poissy



**Barka Nadia**  
Technicienne de labo  
Bouvier



**Leroux Julian**  
IDE EPDI  
IVRY



**Museux Léa**  
IDE  
IVRY



**Ierg Caroline**  
Technicienne de labo  
St Antoine



**Boulant Olivier**  
Chauffeur de navette  
Pitié



**Nascimbéni Orphéo**  
Chef d'équipe  
Bichat



**Jubert Lesly**  
Employée relation donneur  
Avicenne



**Rouzel Mathilde**  
Technicienne de labo  
Cochin



**Moussaoui Hafid**  
Comptable  
Ivry



**Goumin Michel**  
Technicien de labo  
Mondor



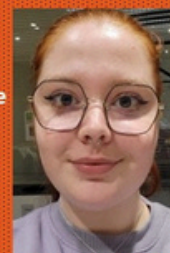
**Binet Emmanuelle**  
Cadre AQ  
Bouvier / Rungis



**Artot Magali**  
Cadre Collecte site fixe  
Pitié



**Le Donge Jeanne**  
Technicienne de labo  
St Antoine



Et la  
Représentante  
Syndicale  
CFDT

## Réclamation individuelle et collective

N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS, toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE. Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques, vous pouvez nous contacter :  
Directement lors de nos déplacements sur site ou en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7> ou En scannant le QR code ci-contre :



## Infos :

**Date de paye : 29/01/2025**

**Date limite de choix de repos ( RTT,RCV,RCR... ) pour la période 2 : 14/02/2025**

**Date limite des choix de pose de CP pour la période du 1er juin au 30 septembre : 1er février**

**Vacances scolaire d'hiver zone C : du 15/02/2025 au 02/03/2025**



## Les militants CFDT, au plus proche des salariés

La CFDT, un syndicat proche des équipes de terrain en se rendant régulièrement sur les sites de l'EFS IDF et en collecte mobile. N'hésitez pas à nous interpeller, ces temps d'échanges nous permettent de construire nos revendications régionales et nationales. Si vous rencontrez des problématiques à votre poste de travail, faites-le nous savoir et nous organiserons un déplacement spécifique sur site pour aller à votre rencontre.

